

## La Coopération belge veut abandonner l'agriculture familiale !

Les stratégies de coopération belges pour le développement des pays les plus pauvres sont régulièrement révisées par le Ministère de la Coopération au développement. Les notes stratégiques doivent orienter le travail des acteurs de développement financés par la coopération belge et la destination des fonds des contribuables : priorités sectorielles et opérationnelles, acteurs clés, qui, quoi, où et comment. C'est un enjeu de taille donc ! Aujourd'hui, c'est au tour de la Note Stratégique Agriculture et Sécurité Alimentaire de se faire relifiter... si pas complètement renouveler. Qu'en est-il ?

La révision de cette note se veut être un processus inclusif, elle devrait dès lors faire l'objet de consultations et assurer que les parties prenantes, entre autres les ONG, alimentent la réflexion et le contenu de la note.

### **Trois notes co-signées par SOS Faim**

La Coalition Contre la Faim, plateforme d'ONG travaillant dans le secteur de l'agriculture dont est membre SOS Faim, a envoyé au Ministère de la Coopération et à la Direction Générale du Développement (DGD) ses observations et recommandations pour la révision de la note stratégique. La pertinence de l'agriculture familiale a été remise en exergue. (Plus de détails : [ici](#))

Deux autres notes ont été partagées au Ministère suite à des réflexions autour de la place de l'économie sociale et solidaire dans la coopération au développement. En partenariat avec Autre Terre, dans le cadre d'un projet financé par l'UE<sup>1</sup>, SOS Faim a organisé des échanges pour réfléchir à ce nouveau modèle économique et au rôle qu'il peut jouer dans la coopération au développement. Deux ateliers ont eus lieu avec des acteurs du Nord et du Sud, des académiciens, des coopérants et des entrepreneurs sociaux.



<sup>1</sup> Projet SuSy « SUsustainability and SolidaritY in Economy » (durabilité et solidarité dans l'économie), <http://be.solidarityeconomy.eu/>

Les conclusions sont unanimes : nous ne remettons bien sur pas en question l'importance du secteur privé dans le développement des pays, ni donc dans les stratégies de la coopération belge au développement. Cependant, il est essentiel de définir ce qu'on entend par « secteur privé » et de baliser quelles structures sont à même d'être efficaces dans un développement inclusif et durable. En effet, nombreux sont les exemples où les entreprises ont, et continuent d'avoir, des impacts sociaux et environnementaux désastreux dans les pays en développement – et dans les pays « développés ». Les alternatives à l'économie dominante se multiplient en Belgique, il est donc essentiel de pouvoir en tirer des conclusions lorsque l'on travaille à l'étranger.

Alimentée par cette réflexion, SOS Faim a encouragé la CCF à se réunir et à rédiger également une [contribution](#) sur le rôle du secteur privé dans le développement agricole. Cette note a été envoyée au Ministre et au cabinet avant la finalisation de son premier jet de Note stratégique.

Enfin, SOS Faim et des acteurs impliqués dans l'économie sociale et solidaire en Belgique tels que Autre Terre, Louvain Coopération, SAW-b ou le Centre d'Economie Sociale de l'Université de Liège, ont recommandé à la Coopération belge de concentrer ses activités sur des acteurs respectant et promouvant les principes de l'Economie Sociale et Solidaire, condition sine qua non pour un développement durable et une réalisation efficace du droit à l'alimentation (détails des recommandations : [ici](#)). Concrètement, cela suppose la réunion de certains principes.

1. Économie : les entreprises ont une activité économique continue de production de biens et services.
2. Finalité sociale : elles poursuivent de manière prioritaire une finalité sociétale et ne cherchent pas d'abord à maximiser leur profit et le rendement pour leurs actionnaires.
3. Répartition des bénéfices limitée : elles adoptent des pratiques de distribution de la richesse créée, en cohérence avec leur finalité.
4. Démocratie : elles expérimentent des pratiques originales de gouvernance, reposant sur le principe de la démocratie économique ainsi que sur une dynamique participative et inclusive.
5. Autonomie : elles ont un fonctionnement autonome (indépendante de l'État ou d'entreprises capitalistes).



Cette approche s'inscrit dans les priorités du gouvernement (approche droit, cohérence, etc.) et rencontre la volonté du gouvernement de collaborer avec le secteur privé<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE, Développement international 2017, DOC 54 2111/002, 28 octobre 2016, p. 5.

## Le draft de la DGD

Malheureusement, le premier jet de la future Note Stratégique ASAN du 25 novembre 2016 ne semble pas partager notre vision.

Hormis le fait que le processus consultatif soit jusqu'ici faible et que nos recommandations si elles ont été lues n'ont pas été intégrées dans la Note, le contenu reste vague. Il laisse ouvertes toutes les possibilités de dérives, il mélange les concepts mais surtout il s'éloigne du ciblage de la stratégie précédente : l'agriculture familiale. Ce modèle même d'agriculture qui avait fait l'objet d'un consensus au niveau du monde de la coopération belge, et s'inscrivait dans les lignes directrices internationales.

## Tout n'est pas perdu !

Le processus de révision de la note n'est pas terminé. Il devrait l'être dans le courant du mois de janvier. Il nous reste dès lors peu de temps et de marge de manœuvre pour renforcer la note stratégique et nous assurer que les acteurs de la coopération au développement seront bel et bien des acteurs mettant au centre de leurs intérêts l'homme et la nature, et non le profit à tout prix.



Une nouvelle contribution écrite est en cours de réalisation et des réunions et des échanges avec des leaders paysans du Sud, le cabinet et la DGD sont planifiés.

Ce vendredi déjà, Nadjirou Sall, Secrétaire général du ROPPA – Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest, a rendez-vous avec le Cabinet du Ministre de Croo et partagera les éléments qui lui semblent essentiels pour un impact durable et positif de la coopération au développement belge sur la réduction de la faim et de la pauvreté dans le monde.

Un projet mené dans le cadre du projet SUSY avec le soutien de l'Union européenne

